

### 39 - Subventions à des associations sportives

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :**

#### 1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

##### Subventions pour manifestations :

La Ville de Besançon accompagne les clubs sportifs dans l'organisation de différentes manifestations sportives sur le territoire de la commune, mais aussi pour la participation exceptionnelle à des compétitions. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- <b>ASPTT Besançon - Section Athlétisme</b> Participation à la Marche Paris - Alsace 2016	500 €
- <b>Besançon Curling Club</b> Organisation du Tournoi International So' Curl - 17 au 21 mai	500 €
- <b>Besançon BMX</b> Accompagnement pour la participation de deux jeunes pilotes aux Championnats du Monde en Colombie	1 500 €
- <b>PSB Football</b> Organisation de la PSB CUP - 5 mai	500 €
- <b>Entretemps Escalade</b> Organisation de l'Open <i>Le temps d'un Bloc</i>	500 €
- <b>Besançon Racing Club section Cyclisme</b> Organisation de la nocturne cycliste des Chaprais - 10 juin	500 €
- <b>Alliance Natation Besançon</b> Organisation du Meeting de Natation de Besançon - 28 et 29 mai	500 €
- <b>Besançon Basket Club</b> Organisation d'un Tournoi international de Basket féminin - 10 au 12 juin	2 500 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **7 000 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

#### 2. Programme «Animations sportives»

##### Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif sport après l'école

A l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, et de manière à soutenir les clubs sportifs, la Direction des Sports a travaillé étroitement avec les clubs sportifs pour la mise en place du Dispositif *Sport après l'école*.

Ce nouveau dispositif, positionné en fin de journée sur le temps libéré par l'école a pour objectif de densifier la pratique sportive en club des enfants, en améliorant le maillage territorial et la diversité de l'offre dans l'ensemble des secteurs de la Ville.

A l'issue de cette année scolaire 2015/2016, il est proposé le versement du solde de la subvention d'accompagnement de ces clubs pour leur engagement dans ce dispositif :

	Rappel 1 <sup>er</sup> acompte (septembre 2015)	Solde (mai 2016)
AS Orchamps football	500 €	500 €
ASPOHB	500 €	250 €
ASPTT Omnisport	750 €	750 €
BAPA	250 €	250 €
BTC	500 €	Abandon du dispositif
COPC Natation	500 €	500 €
COPC Equitation	250 €	250 €
CPB Lutte	500 €	500 €
DOJO FC	250 €	500 €
Entretiens escalade	750 €	750 €
Etoile Sportive Saint-Ferjeux tennis	250 €	250 €
Etoile Sportive Saint-Ferjeux boxe	250 €	250 €
Indépendante Comtoise	250 €	250 €
Dynamique bisontine	500 €	250 €
PSB Judo	500 €	500 €
Handball sport mahorais 25	250 €	500 €
Besac	500 €	Abandon du dispositif
Compagnie keichad	500 €	500 €
BGR	250 €	250 €
ESBM	250 €	250 €
DSA	500 €	250 €
La Saint-Claude	250 €	500 €
RHB	250 €	250 €
La Sauvegarde	250 €	250 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **8 500 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

### Proposition

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, est invité à attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes «Manifestations», «Animations Sportives».

**«M. Ludovic FAGAUT :** Je voudrais juste intervenir concernant une infrastructure bisontine, puisque nous votons des accompagnements sur des clubs, notamment le Besançon Curling Club, mais d'autres clubs utilisent aussi la patinoire La Fayette. Je voudrais avoir quelques précisions sur l'ouverture

et la fermeture de cet espace. J'ai cru comprendre que cela avait été un petit peu décalé dans le temps, c'est-à-dire une fermeture un petit peu anticipée et une ouverture un peu plus tardive, en tout cas dans l'année, ce qui pose quelques soucis pour les entraînements de certains athlètes avec l'utilisation de cette patinoire, donc je voudrais avoir quelques précisions sur cela.

**M. LE MAIRE** : Abdel va vous répondre. Je voudrais simplement dire une chose : vendredi ou samedi, il y a eu un très beau gala de l'équipe de France de patinage artistique (danse sur glace). Il y avait d'ailleurs le couple champion du monde. Ils nous ont dit la qualité de l'équipement et le plaisir qu'ils avaient à venir patiner.

**M. Abdel GHEZALI** : Concernant les associations qui pratiquent à la patinoire, nous avons réorganisé tout cela en lien avec les associations. C'est pour permettre au plus grand nombre de pouvoir s'entraîner et avoir des stages, parce qu'il y a le quotidien des associations avec leurs entraînements, mais il y a aussi les stages. C'est là où cela bloquait. Nous voyons donc cela avec les associations pour leur permettre d'avoir des stages pendant les périodes estivales ou de vacances. Nous essayons de caler cela avec les associations. Évidemment, cela demande du changement.

**M. LE MAIRE** : Ces explications sont-elles suffisantes ?

**M. Ludovic FAGAUT** : J'entends ce que dit l'Adjoint au Sport, mais c'est vrai que les stages ont un certain coût pour les associations, puisqu'ils se font à l'extérieur de Besançon. Des jeunes sont obligés de partir assez loin du territoire pour trouver une patinoire où ils ont leur stage. Cela a aussi un coût pour les familles. C'est vrai que le fait de fermer un peu plus tôt la patinoire et de l'ouvrir un peu plus tard pose vraiment des problèmes d'entraînement, mais si vous travaillez avec les associations pour régler ce problème, je ne désespère pas qu'une solution soit trouvée et que cela facilite la tâche à tout le monde.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Sur ce rapport 39, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CROIZIER, M. ALLEMANN et M. CHALNOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.